

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2011

Mairie de SAINT-CLAIR

L'an deux mil onze et le vingt du mois de septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

ETAIENT PRESENTS : Mmes CHAPUIS C, POTIN C, VALLA-BEGOT C, DUMAS C,
Ms GRENIER J, SABATIER R, SAUVAYRE G, ROUX J.F, LARGERON J,
SPEISSMANN J.P, GIRARD R, CELETTE R, MILLOT P, G. TARDY, P. MOUSTIER;

Secrétaire de séance : Chrystel VALLA-BEGOT

Monsieur SABATIER René, Maire, préside la séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'assurance. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu du Conseil Municipal du 19 juillet 2011 est adopté à l'unanimité.

1° EMBAUCHE PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Joël GRENIER propose à l'assemblée d'embaucher une personne en CUI à raison de 24 heures par semaine. Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à prendre un emploi aidé en CUI, sous réserve de validation par le Pôle Emploi.

Monsieur Joël GRENIER propose ensuite de renouveler le contrat de Madame GIANNUBILO Alexandra, à partir du 21 septembre 2011, pour une durée de 3 ans. Le Conseil Municipal à l'unanimité valide cette proposition.

Monsieur SABATIER explique qu'afin d'assurer occasionnellement le ménage de la salle communale, il convient d'embaucher une personne. Il propose d'établir un contrat à durée déterminée, pour une durée de 3 ans. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2° REVISION DU PLU

En concertation avec la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, la commune a pris l'engagement de réviser son PLU (délibération du 08/09/2011.) A compter de 2013, les documents d'urbanisme doivent intégrer la loi GRENELLE II de l'environnement, il convient de délibérer pour intégrer cette nouvelle réglementation à cette révision. La délibération vient en lieu et place de celle du 08 septembre 2011. Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve.

3°/ REMISE GRACIEUSE PENALITES DE RETARD POUR LE PAIEMENT DE LA TLE

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération permanente permettant de renoncer aux pénalités de retard concernant la TLE, ceci afin d'éviter la multiplication des courriers et des appels au cas par cas. Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

4°/ SUBVENTION DE LA REGION RHONE ALPES POUR LA 3^e FOIRE AUX PLANTES RARES

Monsieur Jean-Paul SPEISSMANN propose au conseil municipal de demander une subvention à la Région Rhône Alpes pour le projet de la 3^{ème} Foire aux plantes rares qui aura lieu le dimanche 2 octobre 2011.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention, la plus élevée possible, auprès du Conseil Régional.

5°/ RENOUELEMENT DU BAIL DE Mme et M. CELETTE Maurice

Monsieur Joël GRENIER informe le conseil municipal qu'aucune demande de logement instituteur n'a été faite, il propose donc de renouveler le bail précaire avec Madame et Monsieur CELETTE Maurice.

Monsieur Joël GRENIER rappelle que le bail prendra effet le 1^{er} octobre 2011 et se terminera le 30 septembre 2012 et que le loyer est révisé automatiquement chaque année au 1^{er} janvier.

Après délibération, le conseil municipal, accepte de renouveler le bail à Mme et M. CELETTE Maurice, et approuve le contenu du bail.

6°/ SUBVENTION POUR L'ECOLE : ACTIVITE PISCINE

Madame Claude CHAPUIS explique que 73 enfants bénéficient de l'activité piscine, neuf séances de 45 minutes jusqu'à mi-décembre.

L'entrée de la piscine est gratuite, seul le transport est payant. Le sou des écoles propose de participer. La commune offre de cofinancer avec le Sou des écoles et la municipalité de SAVAS. Le devis établi par l'entreprise de transport est de 1 224 €. La participation des communes proposée est de 1 € par élève et par séance. Le solde est à la charge du Sou des écoles de St Clair.

Le Conseil Municipal à l'unanimité est d'accord avec cette proposition.

7°/ ASSURANCES

Monsieur GRENIER explique à l'assemblée que nous avons reçu plusieurs propositions d'assurance. Monsieur le Maire demande l'autorisation de renégocier ces contrats et les dénoncer, le cas échéant, si de meilleures propositions sont faites.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires.

8°/ QUESTIONS DIVERSES

Le samedi 8 octobre 2011, Opération Brioches.

Le repas des aînés est fixé le samedi 03 décembre 2011 à la salle communale.

Une formation pour le défibrillateur aura lieu courant octobre avec Monsieur Philippe MOUSTIER.

Les vœux du maire auront lieu le 20 janvier 2011.

La place près de l'ancienne école est utilisée comme parking. Les personnes concernées seront contactées par le Maire.

L'Assemblée Générale du Tennis Club Boulieu / St Clair aura lieu le 30 septembre 2011 à 19 heures à Boulieu les Annonay.

Des dégâts des eaux ont généré des dommages dans un local au rez de chaussée de l'auberge. L'assurance a été saisie.

Le 27 septembre 2011 une grève est prévue à l'école. Le service d'accueil minimum sera assuré.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 15 novembre 2011 à 20 heures 30.

La séance est levée à 22 heures 10.